

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DU DOIGT

Réunion du 31 AOUT 2017, 20h30 à la mairie

Présents : Maryse TOCQUER, René LE TALLEC, Louis THOMAS, Denis SEITE, Isabelle BIDEAU, Yves Marie DAYOT, Serge DEBERGUE, Jean Claude GUILLOU, Hervé QUEMENER

Absents : Nathalie BIHAN, Antoine CORIOU, Joseph ISNARD (procuration à Maryse TOCQUER), Claude LE NOAN, Olivier LEON, Michel PITON

Secrétaire de séance: Louis THOMAS

Date de convocation du conseil Municipal : 24.08.2017

Maryse TOCQUER ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour de la réunion :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08 Juin 2017
- DIA (*information*)
- Approbation du rapport de la CLECT – Morlaix communauté
- Délibération fixant le montant des indemnités des élus suite à la modification de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- Décision modificative budgétaire sur le budget commune
- Validation du choix des entreprises pour les travaux des commerces
- Devis mission coordination - SPS pour les travaux des commerces
- Rythmes scolaires et rapport du conseil d'école.
- Renouvellement de la convention relative à l'initiation à la langue bretonne
- Tarif location de la salle KASINO pour l'association « Graine de Soi ».
- Questions diverses

1/Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08 Juin 2017

Le compte rendu est adopté avec 10 voix pour.

2/Validation du choix des entreprises pour les travaux de réhabilitation des garages en unités commerciales

Denis SEITE sort de la salle avant le début de la présentation.

Maryse TOCQUER présente aux membres du conseil municipal le compte rendu de la CAO du 20 juillet dernier. Suite à une concertation entre les membres de la CAO et l'architecte, la CAO propose de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 01 - Maçonnerie / Sols extérieurs → Maison du bâtiment pour 3 659.71€ HT
- Lot 02 - Enduits intérieurs → Rénobat pour 7 410.65€ HT
- Lot 03 - Menuiseries extérieures → AJ menuiseries pour 14 955.62€ HT
- Lot 04 - Cloisons sèches → LAPOUS pour 6 361.60€ HT
- Lot 05 - Menuiseries intérieures → LOT DECLARE INFRACTUEUX
- Lot 06 – Peinture → Cédric LE ROUX pour 3 195.15€ HT
- Lot 07 - Revêtement de sols → Denis SEITE pour 5 714.00€ HT
- Lot 08 – Plomberie → SARL MORVAN & DANIEL pour 5 808.99€ HT
- Lot 09 - Electricité / VMC → SARL MORVAN & DANIEL pour 10 159.58€ HT

Soit un total de 57 265.30€ HT hors lot n° 5 « Menuiseries intérieures »

Il est précisé dans le rapport de la CAO qu'une consultation sera relancée pour le lot n°5 déclaré infructueux.

Nb : Les prix sont exprimés en Hors Taxes car la commune récupère la TVA sur le budget « commerces ».

Hervé QUEMENER précise qu'il a participé à la CAO et qu'il a validé le choix des entreprises lors de la commission mais qu'il s'abstient de voter car il est contre le projet de transformation des garages.

Maryse TOCQUER propose aux membres du conseil municipal de valider le choix de la commission et de lui accorder une délégation pour signer l'ensemble des documents en lien avec cette délibération.

Détail du vote :

Yves Marie DAYOT et Joseph ISNARD ne prennent pas part au vote.

- POUR : 5
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 2 (Serge DEBERGUE, Hervé QUEMENER)

LE QUORUM N'ÉTANT PAS ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL SERA RECONVOQUÉ POUR CETTE DÉLIBÉRATION.

3/Validation du choix mission coordination – réhabilitation des garages en unités commerciales

Maryse TOCQUER indique au conseil municipal que 3 entreprises ont été consultées mais que la société APAVE est la seule à avoir répondu. Son offre est de 4 290€ HT incluant les missions accessibilité des personnes, contrôle technique de construction, vérification initiale des installations électriques et Sécurité et Protection de la Santé (SPS).

Le conseil municipal est invité à approuver l'offre de la société APAVE.

Détail du vote : approuvé à l'unanimité

4/Approbation du rapport de la CLECT – Morlaix communauté

Maryse TOCQUER résume aux conseillers municipaux le compte rendu de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées). La commune de Saint Jean du Doigt devra verser 26 014.89€ à MORLAIX communauté pour l'année 2017. Le transfert de la compétence « Assainissement » depuis le 01^{er} janvier 2017 n'a eu aucune incidence sur le montant de l'attribution de compensation versée.

Le conseil municipal est invité à approuver le rapport de la CLECT.

Détail du vote : approuvé à l'unanimité

5/Délibération fixant le montant des indemnités des élus suite à la modification de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Suite à l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique au 01/01/2017 (de 1015 à 1022), le conseil municipal doit re-délibérer sur le montant des indemnités des élus.

Maryse TOCQUER précise à l'ensemble des membres du conseil municipal que l'augmentation a déjà été répercutée sur les indemnités de fonction des élus depuis le début de l'année. Le trésorier a expliqué qu'une nouvelle délibération était nécessaire, la précédente délibération mentionnant l'ancien indice (1015).

L'enveloppe brute globale, pour la commune de Saint Jean du Doigt, est constituée des indemnités maximales du Maire et des 3 adjoints ayant eu délégation par arrêté en 2014 soit 55.75% de l'indice brut global.

Maryse TOCQUER exprime son souhait de ne pas toucher le montant maximum de l'indemnité alloué au Maire (31% de l'indice brut global). Le montant de son indemnité est fixé à 28%.

Le montant des indemnités des adjoints ayant eu délégation du maire reste fixé à 7.5% (maximum autorisé 8.25%)

Afin de rester dans l'enveloppe brute globale, le montant des indemnités des conseillers municipaux délégués est fixé à 2.5%.

Détail du vote : approuvé à l'unanimité

6/Renouvellement de la convention relative à l'initiation à la langue et la culture bretonne

Maryse TOCQUER précise que le coût de la prestation restant à la charge de la commune a été de 599.70€ pour l'année scolaire 2016-2017 (600.14€ en 2015-2016 et 608.88€ en 2014-2015). Les élèves bénéficient d'une heure d'initiation hebdomadaire pendant 30 semaines.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler la convention triennale

Détail du vote : approuvé à l'unanimité

7/Rythmes scolaires et rapport du conseil d'école

Maryse TOCQUER annonce au conseil municipal que Sophie DAUNIS, institutrice, ne souhaite plus faire les TAP.

Etant donné que la loi le permet dorénavant, le conseil d'école a statué en juin dernier en faveur d'un retour à la semaine de 4 jours pour les enfants de l'école maternelle de Saint Jean du doigt.

Le conseil municipal est invité à se prononcer pour le retour à la semaine de 4 jours.

Détail du vote : approuvé à l'unanimité

8/Décision modificative budgétaire sur le budget commune

Marion LAINE présente au conseil municipal la proposition de décision modificative sur le budget « commune ».

Il s'agit de l'ouverture de crédits en recettes au compte 1641 « Emprunt » à hauteur de 50 000€ pour encaisser l'emprunt souscrit pour l'acquisition du tracteur ; de crédits en dépenses au compte 1641 « Emprunt » pour 3000€ afin de payer l'annuité de remboursement 2017 de ce même emprunt et d'inscrire le reste des crédits (47 000€) en dépenses imprévues car la commune n'en a pas l'utilité à ce jour.

Hervé QUEMENER intervient pour signaler que le conseil municipal n'a pas été consulté pour le choix de financement du tracteur.

↳ Le dernier conseil municipal avait validé l'acquisition du tracteur et les virements de crédits nécessaires à son acquisition mais l'entreprise retenue n'avait pas fourni dans le détail les différentes modalités de financement. L'entreprise TOUBOULIC nous a finalement proposé un contrat de crédit-bail. La mairie a préféré souscrire un emprunt auprès d'un établissement bancaire car le coût était plus intéressant que le crédit-bail et afin d'éviter de perdre le FCTVA.

Le conseil municipal est invité à accepter l'ouverture des crédits supplémentaires sollicitée.

Détail du vote : approuvé à l'unanimité

9/Tarif location de la salle KASINO pour l'association « Graine de Soi ».

Maryse TOCQUER informe les conseillers municipaux que l'association « Graine de soi » loue la salle tous les ans au mois de juillet pour un stage.

La délibération à prendre est liée à la location de juillet dernier.

L'ancienne délibération faisait mention de « l'année 2016 » et était donc caduque.

Il est proposé au vote une nouvelle délibération au même prix sans notion de date.

Détail du vote : approuvé à l'unanimité

10/Questions diverses :

DIA :

Maryse TOCQUER informe le conseil municipal qu'elle n'a pas exercé son droit de préemption pour :

Les habitations de : - Mme **HAMON Odette** (38 route de Morlaix)

- Mr **POINTEL Eric** (7 Chemin vert)

- Mme **BEGUIVIN Annick** (4 cote de pen ar chra)

Les terrains de : - Mr **MORVAN Jean-François** (parcelle A1470 , 5 chemin vert)

- Mr **LEON René** (parcelles A8 et A9, au bourg)

Emprunts :

Les conseillers municipaux prennent note des décisions suivantes prises par délégation par Madame le Maire depuis la dernière réunion du conseil municipal :

- La souscription d'un emprunt sur 5 ans de 50 000€ auprès de la caisse d'épargne pour financer le nouveau tracteur (taux fixe de 0.83% l'an)
- La souscription d'un prêt court terme sur 12 mois de 50 000€ auprès du crédit agricole pour assurer de la trésorerie en attente du FCTVA (taux variable 0.97%) → **PRET NON UTILISÉ A L'HEURE ACTUELLE**

Fréquentation du camping :

Un point sur la fréquentation a été fait au 24 août. A cette date, il y a eu 266 réservations avec un chiffre d'affaires de 12 304 € (ce qui dépasse la prévision budgétaire 2017 qui était de 12 000 €). Ce sont surtout des français (197 réservations), des allemands (19 réservations) et des Néerlandais (17 réservations).

Le camping reste ouvert jusqu'au 17 septembre.

Repas du CCAS :

La date a été fixée au 21 octobre 2017.

Don au CCAS :

Les époux Riouallon, qui ont célébré leurs noces de diamant à la Mairie de Saint Jean du Doigt le 5 août dernier, ont fait un don de 30€ au CCAS.

Agence postale :

Maryse TOCQUER annonce au conseil municipal que, à compter du 11 septembre 2017, les instances (courrier remis contre signature non délivré au destinataire) seront déposées à l'agence postale à la Mairie, et non plus à la Poste de Plougasnou.

Rencontre avec Sandrine LE FEUR :

Les points suivants ont été évoqués avec elle :

- La loi littoral
- Le réseau de téléphonie mobile
- L'extraction de sable
- Les choucas
- Le devenir du service public

Jardins Fleuris :

La remise des prix des jardins fleuris aura lieu le 8 septembre à 18h

Concours des villes et villages fleuris :

Le jury régional, qui est passé le 4 juillet, était satisfait de sa visite. Les résultats seront connus le 4 novembre.

Site internet :

Le site internet, en cours d'élaboration, devrait être mis en ligne d'ici la fin du mois de septembre.

Suite à la demande d'Hervé QUEMENER d'obtenir l'ensemble des délibérations du conseil municipal par mail, il est finalement décidé que les délibérations ainsi que le compte rendu du conseil municipal seront disponible en ligne.

Prochain conseil : il a été annoncé le 19 octobre lors du conseil municipal mais ce sera finalement le
Vendredi 20 octobre à 20h30